



**Convention sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination à l'égard  
des femmes**

Distr. générale  
16 avril 1999  
Français  
Original: russe

---

**Comité pour l'élimination de la discrimination  
à l'égard des femmes**

**Examen des rapports présentés par les États parties  
conformément à l'article 18 de la Convention sur l'élimination  
de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

**Rapports initiaux des États parties**

**Géorgie\***

**Renseignements se rapportant au rapport initial  
présenté par la Géorgie au sujet de l'application  
de la Convention sur l'élimination  
de toutes les formes de discrimination  
à l'égard des femmes**

1. Depuis que la Géorgie a présenté son rapport initial sur l'application des dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, des changements touchant les aspects les plus importants de la vie de la société se sont produits dans le pays. Il s'agit principalement d'événements à caractère économique et, par voie de conséquence, social; de plus, la scène politique a connu ses propres bouleversements.

2. La crise financière qui, depuis le deuxième semestre de 1998, s'est emparée de la majorité des pays du monde, se manifestant avec une force particulière en Russie, a frappé douloureusement les États issus de l'ex-URSS. La Géorgie n'a pas échappé à ce grave séisme. Sous l'effet de la crise financière, puis budgétaire, la monnaie nationale – le lari – a subi une dévaluation de 50 à 70 %, qui s'est accompagnée d'une hausse correspondante des prix des biens et des

services. Le non-versement des salaires et pensions, déjà maigres sans cela, des employés des administrations publiques et des retraités a pris un caractère alarmant; on constate des retards d'au moins six mois dans certaines régions. Les sommes dues par l'État, qui atteignaient 90 millions de lari fin 1998, ont été intégralement reportées sur le budget de 1999. Ce dernier n'a été adopté par le Parlement qu'à la fin du mois de mars, compliquant considérablement le règlement de la question du remboursement de la dette de l'État envers la population. La faiblesse du niveau de discipline fiscale et de recouvrement de l'impôt ayant désormais un caractère chronique, on comprend à quelles difficultés l'État se heurte. Les médecins et les enseignants, dont la majorité sont traditionnellement des femmes, font partie des catégories de travailleurs se trouvant dans la situation la plus difficile. En outre, la grande majorité des retraités sont aussi des femmes.

3. Le budget de l'exercice en cours ne prévoit pratiquement aucune ressource pour faire face aux problèmes spécifiques des femmes. Seul un crédit de 70 000 dollars des États-Unis a été ouvert au titre de la participation de l'État au projet du PNUD concernant l'intégration des femmes au processus de développement. L'État ne dispose pas de ressources supplémentaires pour la réalisation des objectifs prévus dans le Plan d'action par les ministères, les administrations locales

---

\* L'original du présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

et les organismes nationaux intéressés, alors que des crédits auraient dû être ouverts à cette fin. On recherche d'autres sources de financement.

4. L'indépendance économique des femmes et l'accroissement de leur activité sont des processus longs et complexes. Pendant la période de privatisation, les femmes n'ont été en mesure d'acquiescer aucune entreprise importante. Dans le meilleur des cas, elles se retrouvent propriétaires de petites entreprises du secteur des services, sans possibilité de bénéficier de crédits importants, etc. C'est donc une politique économique intégrée prenant en considération tous les aspects de la situation particulière des femmes qui doit être mise en oeuvre. La nécessité se fait désormais sentir d'élaborer un programme national spécial, dont le thème principal sera les femmes et l'entreprise.

5. Si la situation actuelle ne permet pas de réaliser entièrement les objectifs de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme, des mesures n'en sont pas moins prises dans ce domaine. Il s'agit avant tout de protéger les droits et les libertés des femmes en tant que droits fondamentaux de la personne humaine, cette protection ayant été élevée au rang de priorité nationale. À cet égard, la Géorgie attache une importance primordiale à la réalisation du Programme d'action de Beijing, dont elle s'estime tenue d'appliquer les recommandations. Une première mesure a été prise dans ce sens avec la promulgation du décret No 48 du Président de la Géorgie, en date du 20 février 1998, portant création d'une commission chargée d'élaborer une politique nationale de promotion de la femme. Présidée par la Vice-Secrétaire du Conseil de sécurité nationale pour les droits de l'homme, la Commission est notamment composée de femmes jouant un rôle décisif dans la vie sociale et politique du pays, dont neuf représentantes d'organisations non gouvernementales.

6. Le 18 juin 1998, le Président de la Géorgie a publié un décret approuvant le Plan d'action national visant à améliorer la situation des femmes pendant la période 1998-2000. Les principaux problèmes rencontrés par les femmes sont abordés dans ce document et des mesures concrètes y sont proposées, avec une indication des responsabilités et des délais. Les recommandations ci-après traduisent les grandes orientations du Plan :

- Établissement de mécanismes institutionnels permettant de prendre complètement en considération les facteurs sexospécifiques et de faire avancer la cause des femmes;
- Augmentation et renforcement de la contribution des femmes au processus décisionnel, en augmentant la représentation féminine dans les organes de l'État;

- Politique économique favorisant l'indépendance économique des femmes dans une économie de marché;
- Femmes et pauvreté (enrayer la pauvreté chez les femmes pendant la période de transition);
- Femmes et conflits armés (participation des femmes au processus décisionnel et protection des droits des femmes);
- Amélioration de la santé des femmes (par la mise au point d'un système de protection de la santé des femmes en général et de celles appartenant aux groupes les plus vulnérables en particulier);
- Droit des femmes (renforcement de la législation et arrêt de la discrimination fondée sur le sexe).

Le Plan d'action est d'ores et déjà appliqué, même si les difficultés économiques dont il est question plus haut risquent d'en retarder l'exécution intégrale.

7. La mise en oeuvre du projet conjoint PNUD/Gouvernement géorgien pour l'intégration des femmes au processus de développement s'est achevée fin 1998, démontrant avec quel sérieux la direction du pays s'intéresse et prête attention aux problèmes spécifiques des femmes.

8. Pour autant, la représentation des femmes au niveau de la «prise de décisions» continue de faire problème, même si l'on constate des améliorations par rapport à la situation décrite dans le rapport initial. Deux ministères sont désormais dirigés par des femmes – celui de l'écologie et de la protection de l'environnement et celui du commerce et des relations économiques extérieures. Aux premières élections locales organisées en Géorgie depuis l'indépendance, 1 342 femmes ont été élues députés (12,5 %). C'est encore insuffisant, mais il est intéressant de noter qu'une femme occupe un des postes clefs du «Sakreboulo» (assemblée législative) de la capitale – Tbilissi –, où réside près d'un tiers de la population du pays. L'un des adjoints au Médiateur de la République de Géorgie (ombudsman) est une femme.

9. La question de la création d'un département des questions féminines au sein du pouvoir exécutif, et de structures correspondantes dans d'autres organes gouvernementaux, a déjà été étudiée par la plus haute direction du pays. L'importance de la création d'un tel département ne fait aucun doute. Les seuls obstacles qui en entravent la réalisation concrète sont d'ordre budgétaire. La question n'en demeure pas moins à l'ordre du jour : la direction du pays entend créer un département des questions féminines après les élections présidentielles prévues en avril 2000.

10. Le problème le plus douloureux reste pour la Géorgie celui des conflits internes, qui ont entraîné le déplacement

d'innombrables personnes, principalement d'Abkhazie, dont la grande majorité appartient à des groupes vulnérables, comme les femmes. La question de leur rapatriement n'est toujours pas réglée et représente un lourd fardeau pour l'État. La présence de ces personnes déplacées suscite, à son tour, tout un ensemble de problèmes. S'agissant des femmes, le principal problème qui se pose est celui de la santé. En ce qui concerne la situation des femmes en Abkhazie, tout ce qu'on peut dire c'est que cette région échappe de facto à la juridiction géorgienne et que la Géorgie ne dispose d'aucun mécanisme pour protéger les droits des intéressées, ainsi que ceux de ses autres nationaux qui y vivent.

11. Comme l'indique le premier rapport annuel du Médiateur de la République de Géorgie sur la situation des droits de l'homme en 1998, ce sont les femmes qui se sont le plus durement ressenties des effets du passage à l'économie de marché. Ainsi, le nombre de femmes employées dans les administrations publiques a diminué de 60 %, alors que celui des hommes, pendant la même période, diminuait de 29 %. Selon le sexe, la différence de salaire dans les domaines de l'enseignement et de la santé varie entre 12 % et 20 % en défaveur des femmes, le même indicateur atteignant 300 % dans le secteur de la construction. D'après les données communiquées par le Médiateur, le salaire moyen des femmes employées des administrations publiques est de 26 lari, alors que pour les hommes il est de 52,5 lari, donc deux fois plus élevé. Dans le secteur privé, le salaire moyen des femmes est de 46,7 lari par mois et celui des hommes de 84,4 lari (soit un écart de plus de 80 %). En ce qui concerne les travailleurs indépendants, l'écart est nettement plus marqué : 46,91 lari pour les femmes et 141,6 lari pour les hommes.

12. En 1998, 32 femmes sont mortes en couches en Géorgie, contre 37 en 1997 (données communiquées par le Médiateur).